

Médiathèque de LHERM
2 avenue de Gascogne
31600 LHERM
Tél. 05 61 56 18 75
E-mail : mediatheque@mairie-lherm.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Le présent règlement s'applique à la Médiathèque de prêt de Lherm.
Celle-ci met à la disposition des lecteurs des ouvrages qui peuvent être consultés sur place ou empruntés à domicile, ainsi que des documents sonores.

I- Accès à la Médiathèque

Article 1 : l'entrée de la Médiathèque est libre. La salle de lecture est accessible à toute personne.

Article 2 : l'accès est interdit aux animaux

II- Modalités d'inscription

Article 3 : l'inscription pour le prêt des livres est consentie gratuitement à toute personne.

Un droit d'inscription de 3,10 € par personne et par an est demandé pour le prêt à domicile des documents sonores.

Article 4 : le prêt à domicile des documents est soumis à la délivrance d'une carte d'abonné.

Article 5 : chaque adhérent devra justifier de son identité : carte d'identité, passeport, livret de famille, permis de conduire...et de son domicile : quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone.

Article 6 : l'adhérent s'engage à notifier dans les plus brefs délais tout changement d'adresse.

III-Conditions de prêt

Article 7 : l'adhérent a le droit d'emprunter quatre livres, sur présentation de la carte d'abonné, pour un délai de trois semaines, et quatre documents sonores pour le même délai.

Article 8 : le personnel de la Médiathèque décline toute responsabilité en ce qui concerne le choix des enfants.

Article 9 : la prolongation du prêt pour une nouvelle période de trois semaines est possible à la demande de l'intéressé, dans la mesure où les documents ne sont pas réservés.

Article 10 : les usuels (dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de luxe...) sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place.

Article 11 : les adhérents ont la possibilité de suggérer l'achat de livres ou documents sonores qu'ils souhaiteraient voir figurer dans le fonds de la Médiathèque.

Article 12 : un cahier d'observations, remarques et suggestions est obligatoirement mis à la disposition des abonnés.

IV-Recommandations

Article 13 : les adhérents fréquentant la salle de lecture devront observer le calme et le silence requis pour la lecture et l'étude.

Article 14 : il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la Médiathèque.

Article 15 : l'adhérent, en s'inscrivant, s'engage à respecter le présent règlement dont il aura pris la connaissance.

Article 16 : le personnel de la Médiathèque est chargé de faire respecter ce règlement, dont un exemplaire sera affiché.

Article 17 : l'adhérent devra prendre le plus grand soin des livres et documents sonores qui lui seront prêtés.

V-Sanctions

Article 18 : tout document perdu devra être remplacé par un exemplaire identique.

Si le titre n'est pas disponible au catalogue de l'éditeur, l'adhérent pourra, sur avis de la bibliothécaire, soit le remplacer par un autre titre, soit par un ouvrage de valeur marchande identique.

Article 19 : en cas de détérioration, le document sera présenté à la bibliothécaire qui évaluera le préjudice et décidera éventuellement de son remplacement.

Article 20 : les retards réitérés apportés à la restitution entraîneront des sanctions allant de la suspension de prêt au retrait définitif de la carte d'abonnement.

Article 21 : les K7, CD ou DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction, l'exécution publique et la radiodiffusion des œuvres enregistrées sur ces documents sonores. La Mairie de LHERM décline toute responsabilité en cas d'infraction à cette règle.

Article 22 : ce règlement sera affiché de façon permanente à la Médiathèque.

VI-Horaires d'ouverture

Pendant la période scolaire et les petites vacances

De 10h à 12h et 14h à 18h du mardi au mercredi

De 14h à 18h le jeudi,

De 10h à 12h et de 14h à 17h le vendredi,

De 10 heures à 12 heures le samedi

conte le mercredi de 16 heures à 17 heures.

Vacances d'été

De 10h. à 12h. et de 14h.à 18h. du mardi au mercredi

De 14h. à 18h. le jeudi

De 10h. à 12h. et de 14h. à 17h. le vendredi

Pas de conte pendant les grandes vacances.

La Médiathèque est fermée le samedi en juillet et août.